

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Service : Pôle Financier : Finances, Commande Publique, Domaine Public

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - ANNEE 2022

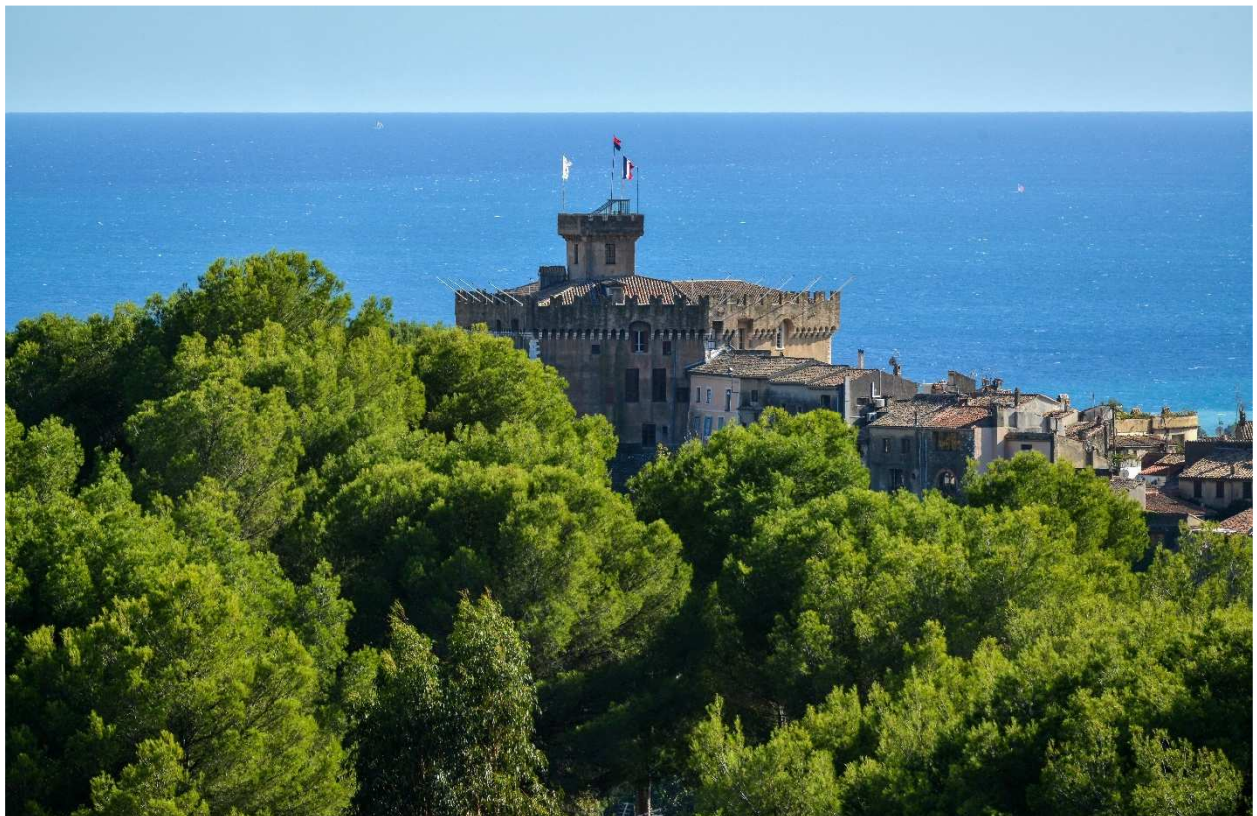
Conformément à l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu en séance du Conseil municipal, sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission sont régis par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Considérant les éléments d'informations présentés dans le ROB 2022 et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les orientations budgétaires pour l'année 2022.



VILLE DE CAGNES-SUR-MER



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



PREAMBULE

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du code général des collectivités territoriales concernant le DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'à ses budgets annexes.

Le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport présentant notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette...

Il contribue à accroître la participation de l'ensemble des Conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition à la préparation du budget au titre de la clarté et de la transparence.

En conséquence, pour la commune de Cagnes-sur-Mer, le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population cagnoise, tout en intégrant les orientations définies dans le cadre de loi de Finances pour 2022.

Il faut préciser que ce débat fait l'objet d'une délibération et donc d'un vote sous peine de nullité.



PARTIE 1 :

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET :

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I) Le contexte économique international

La crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19, qui a débuté en 2020 et perduré en 2021, rend toujours très difficiles les prévisions économiques.

L'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes de la crise sur l'activité économique.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021, ont redémarré plus vite. L'Europe, avec des plans de soutien budgétaire plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a davantage peiné à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie, même si son taux de croissance semble un peu plus faible que par le passé.

De ce fait, après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,4 % en 2022.

La croissance de la zone euro devrait atteindre 5,2 % en 2021 (après -6,5 % en 2020), puis ralentirait progressivement en 2022 à environ 3,9 %.

II) L'économie française

Après un effondrement de 8 % en raison des conséquences économiques de la Covid-19 en 2020, le PIB français pourrait croître de 6,7 % sur l'ensemble de 2021 selon l'Insee, une prévision identique à celle publiée par la Banque de France début décembre qui indique que le PIB en France devrait encore augmenter de 3,6 % en 2022 et 2,2 % en 2023, avant un retour à 1,4 % en 2024.

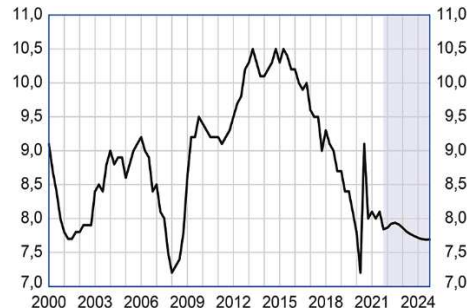
Le début d'année 2022 devrait dans le même temps être marqué par une inflation toujours forte, globalement autour de 2,7 % sur un an, avec une hausse des tarifs de l'énergie et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.



Par ailleurs, on a pu assister à une inversion de la courbe du chômage, le taux de chômage étant, en fin d'année, d'environ 7,6 %.

Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

1) La loi de Finances 2022

La loi de Finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte marqué par deux années de crise sanitaire et économique. Elle table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. Elle met fin au « quoi qu'il en coûte » tout en apportant des mesures de soutien aux secteurs qui continuent à être touchés par la crise.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4 % (après un fort rebond de plus de 6 % en 2021), permettant au **déficit public** de diminuer à **5 % du PIB en 2022** (contre -8 % en 2021).

Ainsi, sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le **taux d'endettement** passerait à **113,5 % du PIB en 2022**, contre 115,3 % en 2021.

Le budget 2022 prévoit notamment la mise en œuvre du "**Plan de relance**", avec le renforcement de mesures pour l'emploi (primes à l'apprentissage, revenu d'engagement pour les jeunes, prolongation de l'aide exceptionnelle à l'alternance) et définit un **plan d'investissement pour bâtir la France de 2030**, à hauteur de **34 milliards d'euros**, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022.

S'agissant de la fiscalité, la suppression du deuxième tiers de la taxe d'habitation qui est encore payée par 20 % des ménages, va être mise en œuvre. **La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.**

Enfin, concernant les collectivités locales, le niveau des dotations et des soutiens à l'investissement est maintenu.



2) Le contexte local

Le budget communal 2021 a été exécuté dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire.

La crise a entraîné une perte de recettes non négligeable du fait des mesures prises par le gouvernement, comme la fermeture de structures et d'équipements communaux. Malgré une légère hausse des recettes en 2021, le niveau de 2019 n'a pas été atteint.

Ainsi, par rapport à 2019, les musées, très attractifs habituellement, ont subi une perte de l'ordre de 143 000 €, les crèches d'environ 60 000 €, le conservatoire de 35 000 €, les sports de 38 000 €, la jeunesse de 23 000 €...

D'autres recettes ont fortement baissé du fait du contexte, toujours par rapport à 2019. **Le prélèvement sur le casino a chuté d'environ 950 000 €.**

De plus, les exonérations accordées pour soutenir les commerçants ont conduit à une perte des droits de voirie et des droits de place.

La crise sanitaire étant toujours présente en ce début d'année, il convient de continuer à être prudent concernant les recettes des services publics communaux pour l'année 2022.

Le budget 2022 s'inscrit donc dans un contexte toujours contraint, du fait de la persistance de la crise sanitaire et ce sans compter la perte cumulée d'environ 19,5 M € de dotations de l'État depuis 2014.



PARTIE 2 :

LES ORIENTATIONS DU BUDGET

Le budget 2022 s'inscrit d'abord dans la lignée des principes directeurs financiers des mandats précédents.

En effet, la ville de Cagnes-sur-Mer, dont les équilibres budgétaires ont été fortement impactés par l'Etat depuis 2014, au titre de la contribution au redressement des comptes publics (19,5 M € de perte cumulée) et par cette crise sanitaire, maintiendra ses efforts entrepris depuis toujours dans la maîtrise de ses dépenses, tout en gérant de manière dynamique les deniers publics.

Malgré la pauvreté structurelle de la ville (35 % de recettes de fonctionnement en moins par rapport à la moyenne de la strate selon les propres chiffres du ministère des finances), le budget répondra aux 4 fondamentaux habituels de la gestion financière cagnoise pour soutenir les ménages et le tissu économique local, à savoir :

- **Les taux des impôts communaux n'augmenteront pas en 2022** (soit une seule augmentation en 25 ans) ;
- **Une dette parmi les plus faibles de France** : La dette communale a été divisée par deux depuis 1995 pour préserver nos capacités d'investissement ;
- **Un budget de fonctionnement maîtrisé** : Cagnes-sur-Mer poursuit sans relâche ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- **Un investissement à un niveau maximal** : cette année encore, grâce à cette gestion vertueuse et à la mobilisation de tous les acteurs de la sphère publique et notamment la Métropole, le Département, la Région et l'Europe, le rythme des dépenses d'investissement sera le plus élevé possible.



En conséquence et grâce à ces 4 piliers fondamentaux, la commune de Cagnes-sur-Mer, en ces temps de crise majeure, se veut exemplaire et solidaire pour atteindre **3 objectifs** :

- **Accélérer la politique de transition écologique** et les travaux d'embellissement de la ville qui permettent l'amélioration continue de la qualité de vie des Cagnois, comme l'indiquent les chiffres du recensement de l'INSEE : Cagnes est, parmi les plus grandes villes du littoral, la plus attractive, pour la deuxième année consécutive. Elle doit tout mettre en œuvre pour toujours améliorer son cadre de vie indissociable de l'attrait qu'elle exerce.
- **Soutenir son tissu économique local et l'emploi** :
 - en particulier le commerce de proximité, par des mesures économiques complémentaires engagées dès 2020 pour venir en aide à ces entrepreneurs qui assurent au quotidien l'attractivité de nos villes ;
 - par un investissement maximal contribuant au soutien des entreprises locales et de l'emploi, le tout en valorisant notre patrimoine.
- **Améliorer la qualité de vie des Cagnois**, avec notamment la poursuite de la politique volontariste en faveur de la sécurité, du logement, mais aussi en maintenant la subvention à la Caisse des écoles. Maintien également du budget en faveur de la jeunesse, afin de contribuer à sensibiliser les enfants à la citoyenneté, l'environnement et la santé et développer leur éducation culturelle et artistique.

D) LE FONCTIONNEMENT

Depuis de nombreuses années, la ville de Cagnes-sur-Mer s'est montrée vertueuse dans la gestion de ses dépenses de fonctionnement, comme en atteste le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ou encore la Direction des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

Cet effort est justifié aussi par le faible niveau structurel des recettes de fonctionnement de la commune. Elles sont 35 % inférieures à la moyenne de la strate (1 060 € par habitant pour Cagnes-sur-Mer en 2020, contre 1 639 € par habitant pour la moyenne de la strate).

De plus, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat s'élevait en 2020 à 101 € par habitant, contre 209 € par habitant pour la moyennede la strate (soit environ -50 %).

Cette inégalité face aux recettes conduit Cagnes-sur-Mer à gérer au mieux ses faibles revenus publics pour répondre aux besoins des habitants. Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 968 € par habitant contæ 1 504 € pour la moyenne de la strate, soit -36%, ce qui confirme l'extrême attention portée à la gestion des deniers publics à Cagnes.



A) Les recettes

- **La fiscalité directe**

Au niveau communal, conformément aux fondamentaux de la gestion financière cagnoise énoncés ci-dessus et pour soutenir le pouvoir d'achat des Cagnois dans ce contexte sans précédent, il est proposé au Conseil municipal que les **taux communaux restent inchangés cette année encore**.

- **La fiscalité indirecte**

Pour rappel, les principales recettes de fiscalité indirecte au plan de la comptabilité publique proviennent de :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation

Du fait de la crise sanitaire, elle a fortement chuté en 2020 (-11 % par rapport à 2019), mais en 2021 elle a dépassé le niveau de 2019 (+14 %), signe de l'attractivité de la commune. Elle devrait rester à ce niveau en 2022.

- le prélèvement sur le produit des jeux du casino

Il s'est effondré suite à la fermeture pure et simple pendant plusieurs mois du casino, en raison de la crise sanitaire (-38 % entre 2019 et 2020, -24 % entre 2020 et 2021). En l'absence de décision de fermeture, son niveau devrait remonter en 2022.

- la taxe sur l'électricité qui reste stable.

- **La dotation métropolitaine**

La Métropole verse chaque année une dotation de solidarité métropolitaine qui devrait être en 2022 au même niveau que celle de 2021 et supérieure à son obligation légale. En effet, la Métropole mène une vraie politique de soutien auprès des communes qui compense, en partie au moins, la baisse des dotations de l'Etat.

- **Les produits des services**

Depuis 2020, la commune a décidé d'exonérer de droits de voirie, les restaurateurs et les cafetiers jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre une activité normale.

Cette politique de soutien à ces acteurs majeurs de notre économie locale, pour l'animation et la vie de notre ville, a été poursuivie en 2021 avec les exonérations des redevances d'occupation du domaine public, des redevances fixes et variables dues par les bailleurs et des droits de voirie durant certaines périodes de fermeture. Cet effort



financier de la ville a permis aux entreprises de conserver leurs liquidités pour mieux rebondir.

Concernant les autres produits des services, les recettes ont fortement baissé en 2021 par rapport à leur niveau de 2019, du fait des différentes mesures sanitaires (-38 % pour les sports, -64 % pour les musées, -5 % pour l'école de voile, -27 % pour les affaires culturelles). Elles devraient rester faibles en 2022.

B) Les dépenses

- **Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (environ 27,5 M€) malgré la faiblesse réelle des effectifs par rapport aux autres collectivités territoriales (1 agent pour 60 habitants à Cagnes contre 1 pour 40 habitants, voire 1 pour 25 dans d'autres collectivités de strate plus ou moins équivalente).

Le ratio de ces dépenses reste malgré tout élevé car calculé sur la faiblesse des recettes. La Chambre Régionale des Comptes reconnaît la situation atypique des finances de Cagnes. Toutefois, ces dépenses de fonctionnement, largement inférieures à celles des communes de même strate, confirment une nouvelle fois les efforts d'économies réalisés et la qualité de la gestion des deniers publics par la commune.

Cette année, les dépenses de personnel devraient rester stables.

Là encore et conformément aux orientations traditionnelles de la commune, il est rappelé que les effectifs sont restés stables depuis 1995, soit une baisse réelle importante. En effet, les textes relatifs à la décentralisation ont engendré la création de nouveaux services en fonction des besoins liés aux nouvelles normes mais aussi des attentes de la population et ce, malgré la perte d'une quarantaine de postes en équivalent temps plein suite à la mise en place des RTT.

Cet objectif a pu être atteint grâce à une politique de ressources humaines particulièrement affinée reposant sur 2 piliers : la transparence et la concertation. Le dialogue permanent avec les organisations professionnelles et syndicales a permis l'adoption d'une politique dédiée à l'intérêt général. Ainsi ont été mis en place : une mutualisation de certains services, un réajustement et une adaptation permanente des moyens humains, des gains de productivité par l'introduction de nouvelles technologies. Ces mesures ont été prises dans le respect de la durée légale du travail, à savoir 1 607 h annuelles, soit 35 h hebdomadaires et dans un souci permanent d'améliorer les conditions de travail des agents.



Pour accompagner cette politique d'adaptation constante, des plans de formation successifs ont été mis en place pour favoriser les intégrations et le développement professionnel des agents. De même, la généralisation des fiches de poste et la mise en place des entretiens professionnels ont permis une connaissance plus individualisée des agents.

Dans ce cadre, les remplacements des départs, quel qu'en soit le motif, sont étudiés au cas par cas et se font en priorité par les réorganisations et des redéploiements des effectifs en interne.

A l'instar des années précédentes, les remplacements se feront prioritairement au sein des services opérationnels comme l'éducation, la police municipale, la petite enfance...

Les effectifs (tableau 1) et les dépenses de personnel (tableau 2) se répartissent de la manière suivante selon les catégories :

Répartition des agents de la ville de Cagnes-sur-Mer au 31 décembre 2021 par catégories hiérarchiques

	Catégorie								TOTAL	
	A		B		C		Hors catégorie			
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires	44	42,8	76	70,921	437	419,7			557	533,421
Contractuels permanents	9	9	19	11,0875	94	87,31			122	107,3975
Contractuels non permanents	0	0	4	2,67	34	21,77			38	24,44
Autres (assistantes maternelles...)							21	20,3	21	19
Total	53	51,8	99	84,6785	565	528,78	21	20,3	738	684,2585

Dépenses de personnel par catégorie : année 2021

CATEGORIE	Traitement de base	NBI	Heures Supplémentaires	Régime indemnitaire	Avantages en Nature	SFT	Contributions patronales
Permanents							
Titulaires CNRACL	12 140 182	67 774	445 803	2 552 247		107 881	6 070 091
Non Titulaires	2 345 910		43 029	360 580		21 942	1 172 950
Non Permanents							
Autres emplois titulaires							
Vacataires Horaires	467 917						243 427
Saisonniers	134 066						69 714
Personnel de l'Etat détaché							



En conséquence, les orientations conduisent à une stabilité des dépenses de personnel malgré les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire.

Dans un souci de transparence concernant les logements de fonction, seuls trois agents de catégorie C en bénéficient, pour nécessité absolue de service : deux gardiens au service des sports (parc Sauvaigo et salle Jean Bouin) et un au service de l'éducation (concierge école Le Logis-Jules Ferry).

- **Les subventions et participations financières**

- **Les subventions aux associations cagnoises**

Dans cette période difficile, les associations locales sont indispensables au bon fonctionnement de la cité. Ainsi, la ville ne fera pas d'économie dans ce domaine et maintiendra en 2022 l'enveloppe budgétaire de 2021 avec toujours comme priorité de soutenir l'action sociale pour aider les Cagnois modestes.

Par ailleurs, au vu de la dégradation inquiétante du « vivre ensemble » dans notre pays, les conventions d'objectifs avec notamment les clubs sportifs prendront désormais en compte l'éducation au respect et à la citoyenneté.

- **Les subventions et participations financières au titre de la solidarité dans le domaine de l'action sociale**

Cette année, les budgets à caractère sociaux seront comme chaque année « sanctuarisés ».

Ainsi, les subventions ou participations financières, compte tenu de leur caractère social, notamment au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à la petite enfance et à la jeunesse, seront intégralement maintenues. Le CCAS qui continue à aider la population cagnoise et notamment les Cagnois les plus en difficulté pendant cette crise sanitaire poursuivra ses missions, notamment le portage à domicile de repas de qualité à faible coût et l'aide aux personnes âgées isolées.

La ville poursuivra aussi son soutien à la Caisse des Ecoles et donc à nos jeunes Cagnois et à leurs familles. L'objectif de la commune est de promouvoir, notamment au travers des repas servis aux enfants, une alimentation saine, de qualité, respectueuse à la fois de leur santé et de l'environnement. La part du bio, qui représentait à la rentrée scolaire 2021 70 % dans les menus servis aux enfants, va encore augmenter en 2022, l'objectif étant de tendre à terme au 100 % bio. La commune poursuit donc ses efforts en ce sens et continue également d'augmenter la part des produits locaux dans la composition des repas scolaires.



Par ailleurs, et dans le cadre de sa politique volontariste de sauvegarde du caractère agricole du Val de Cagne, la ville a mis en place une politique active d'installation d'agriculteurs. Elle a signé des conventions avec eux pour soutenir leur activité en achetant leurs produits qui sont 100 % locaux et favoriser ainsi l'émergence de circuits courts. Ces actions permettent aux jeunes Cagnois d'être sensibilisés par nos chefs de cuisine et nos animateurs scolaires sur le « bien manger » et le « manger local ». Cette éducation à une alimentation de qualité est mise en œuvre par notre service des affaires scolaires.

- **Les charges à caractère général**

Les efforts en faveur de l'action sociale au sens large du terme seront poursuivis pour permettre à chaque Cagnois de profiter des services et des différentes structures municipales.

Ainsi, les services poursuivront leurs efforts d'économies déjà entrepris depuis des années, mais en garantissant toujours un service public de qualité et le bon entretien des biens communaux.

De plus, une attention particulière sera accordée à la maintenance des bâtiments et notamment des écoles et des services « petite enfance », sans oublier les équipements sportifs pour une pratique en toute sécurité.

- **Des mesures en faveur des commerçants**

Du fait de cette crise sanitaire, la ville poursuivra en 2022 sa politique majeure de **soutien du commerce cagnois** et notamment du commerce de proximité.

En plus d'une communication renforcée de promotion du commerce cagnois, des manifestations ou opérations commerciales destinées à faire vivre le cœur de ville et l'ensemble des quartiers continueront à être organisées à l'instar du « mercato italiano », du « marché des producteurs des vallées » ou encore des marchés thématiques (ex : « Terraila » consacré à la poterie) sans compter les marchés hebdomadaires.

Ces actions de promotion de l'économie locale sont menées pour renforcer le dynamisme du commerce local en concertation avec les associations de commerçants et notamment avec la fédération des commerçants récompensée récemment à Paris par le diplôme de Lauréat du Challenge National du Commerce et des services 2021, ainsi que par le panonceau d'Or 2021, dans le cadre du Challenge du Commerce et des services 2021.

Pour les accompagner, les acteurs économiques pourront compter sur l'appui personnalisé du service économique qui a été renforcé, pour leur proposer des solutions concrètes notamment dans le domaine numérique. En effet, Cagnes-sur-Mer est la première commune des Alpes-Maritimes à avoir accueilli un atelier numérique Google proposé à ses commerçants. Cet atelier s'ajoute à ceux, également gratuits, réalisés par la Community manager de la ville récemment embauchée pour apporter une véritable aide digitale aux commerçants cagnois.



Enfin, la ville a décidé de prolonger la mesure exceptionnelle d'exonération afin que les restaurateurs et les cafetiers puissent étendre gratuitement leurs terrasses jusqu'au 31 mars 2022.

- **Des mesures en faveur de la culture et l'animation de la ville**

Cagnes-sur-Mer confirme sa volonté de soutenir la filière culturelle et permettre aux Cagnois de profiter de manifestations de qualité malgré un contexte de restrictions sanitaires. Un vaste programme de manifestations est prévu pour 2022 avec plus de 400 festivités pour animer l'ensemble des quartiers de la ville.

En effet, il sera fait l'effort, autant que la situation sanitaire le permettra, de maintenir une saison culturelle de qualité avec ses animations phares : « Jazz au Château » tous les vendredis soir de l'été au Haut-de-Cagnes, « Un soir chez Renoir », le Festival de la musique sacrée, la saison théâtrale...

De nombreuses actions seront également réalisées en 2022 pour les musées dont l'accès gratuit pour les Cagnois a été voté récemment par le Conseil municipal.

En plus de la poursuite de la mise en valeur des collections au château-musée Grimaldi et au domaine Renoir, la ville sollicitera le label « Musée de France » pour le musée du bijou contemporain, eu égard à l'importance de sa collection et commencera les études pour son extension, grâce à l'acquisition en 2021 du dernier lot de la Tour Margot.

En 2022, la ville sera dotée d'un musée numérique Micro-Folie accessible à tous en centre-ville, avec des contenus culturels ludiques et technologiques comprenant des chefs-d'œuvre des collections des grands musées nationaux numérisés en très haute définition.

Avec ces 4 musées sur le territoire cagnois, l'objectif est de rendre accessible la culture au plus grand nombre et de faire venir une fois par an chaque élève dans un de nos musées.

D'autres actions en faveur de la culture seront poursuivies et renforcées en 2022 pour les élèves cagnois avec l'ensemble des équipements culturels :

- En faveur de la musique, avec la création d'un deuxième orchestre à l'école dès la rentrée de septembre 2022 et la poursuite du dispositif « le conservatoire hors les murs » dans les écoles qui a bénéficié à 1 400 élèves, par des leçons de musique et de chant ;
- En faveur du cinéma, avec la poursuite du dispositif « école et cinéma » et du « cinéhouette » proposé par la ludothèque permettant aux adhérents et notamment aux plus jeunes de bénéficier de séances et d'ateliers en lien ;
- En faveur de la lecture, avec la visite de jeunes enfants à la médiathèque pour la découverte du lieu, la réalisation d'ateliers et de rencontres avec les auteurs ;
- En faveur de l'éducation à l'image, grâce aux ateliers réalisés par le service jeunesse qui sensibilisent les jeunes, par le biais de la photographie et de la mise en scène, sur des sujets variés dans les domaines de l'art, l'écologie, l'histoire, les différentes cultures...

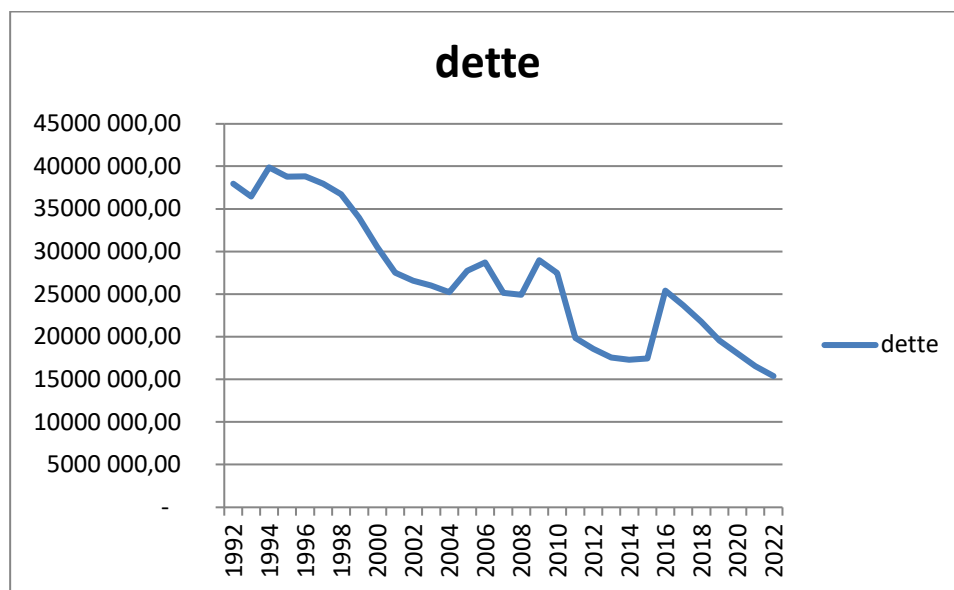


C) La dette

La dette communale est complètement sécurisée.

Ainsi, la dette communale s'élève à 15 388 727,70 € au 1^{er} janvier 2022 soit seulement 292 € par habitant, contre 1 370 € par habitant pour la moyenne de la strate démographique, soit plus de 4 fois moins. L'annuité de l'exercice est d'environ 1,15 million d'euros.

Afin de peser le moins possible sur les dépenses de fonctionnement, alimentées principalement par la fiscalité locale et éviter ainsi de faire appel à l'impôt dans le pays déjà le plus imposé au monde, la politique communale mise en place a permis de diviser la dette par 2 depuis 1995 :



Il reste 7 emprunts.

La répartition de nos emprunts, suivant la classification Gissler, est désormais au 01/01/2022 pour 88,80 % de l'encours des emprunts à taux fixes ou variables simples en euros (A1) représentant cinq emprunts pour 13 665 726,94 €, un emprunt (classé B1) à barrière simple sans levier en euros pour 438 342,37 € (2,85 % de l'encours) et un emprunt classé C1 avec option d'échange en euros pour 1 284 658,39 € (8,35 % de l'encours).



Les emprunts sont répartis selon les organismes de prêts suivant :

Prêteur	Capital restant dû	% capital restant du	CBC
SFIL CAFFIL	7 624 270,38 €	49,54%	A1
SFIL CAFFIL	4 591 410,76 €	29,84%	A1
CREDIT MUTUEL	558 579,24 €	3,63%	A1
CREDIT FONCIER	466 666,56 €	3,03%	A1
CDC	424 800 €	2,76%	A1
SFIL CAFFIL	438 342,37 €	2,85%	B1
CACIB	1 284 658,39 €	8,35%	C1
	15 388 727,70 €	100 %	

Il est à noter que cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour financer ses projets. En effet, il est préférable autant que possible de les financer sur nos fonds propres et par l'autofinancement, pour ne pas alourdir les charges financières liées aux intérêts qui pèsent directement sur le budget de fonctionnement alimenté par les impôts.

Le ratio de désendettement, qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette était, fin 2021, pour la ville de Cagnes-sur-Mer, de 2,33 années. Le plafond national fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est de 12 ans.

Cette situation exceptionnelle, très en deçà de la moyenne de la strate, de l'ordre de 6 ans, confirme une nouvelle fois la qualité de la gestion financière de la ville.



II) L'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement qui vous sera proposé dans le cadre du Budget Primitif sera établi en fonction des ressources de la commune, du contexte de crise sanitaire et de l'objectif principal qui est le Développement Durable (1), avec notamment la lutte contre le changement climatique.

Concernant cet objectif principal qui est au vu de la situation qui empire d'année en année un devoir pour nous tous, la commune de Cagnes est fière de compter parmi les communes pionnières dans ce domaine.

Cette politique est une constante depuis de très nombreuses années, comme en témoignent les 17 récompenses officielles obtenues et notamment au plan national dès 2011, avec la Marianne d'Or du développement durable.

Ce budget sera également **un budget favorable au développement économique local (2) et solidaire** pour apporter, à tous les Cagnois, une qualité de vie toujours meilleure (3).

Ainsi, le budget 2022 sera marqué par 3 axes majeurs :

1) La lutte contre le changement climatique et pour la transition écologique

a. La nature en ville pour s'adapter au changement climatique

Le budget 2022 poursuivra les actions engagées depuis des années par la commune et reconnues par la Région via la récente obtention par Cagnes **du label « Territoire Durable, une Cop d'Avance »**, pour la période 2021-2023.

Cette distinction qui nous honore, reconnaît l'engagement de la municipalité et les efforts particuliers, passés et actuels, menés en faveur du développement durable. L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement met l'accent sur l'aspect moteur de Cagnes-sur-Mer qui s'est inscrite résolument dans un Agenda 21, puis dans le Programme AGIR pour l'Energie et ce, dès 2009, afin d'élaborer une stratégie locale concertée faisant office de « feuille de route » pour les actions à mener les années suivantes.

En effet, pour atteindre cet objectif, la ville poursuivra ses investissements dans ses grands **projets structurants d'aménagement durable** comme : le schéma directeur de la Cagne et sa renaturation, la création de nouveaux parcs naturels urbains, la création d'ilots de fraîcheur, la végétalisation des espaces publics et notamment des cours d'école, mais aussi au plan de la mobilité la poursuite du PEM, la création de la piste cyclable du 8 mai et toujours des investissements importants dans les économies d'énergie, en faveur de la décarbonation de notre collectivité.



Cette « colonne vertébrale » de l'action communale sera illustrée, cette année encore, par des actions très concrètes :

- **le schéma directeur de la Cagne**, « La Coulée Bleue », établi avec l'appui de la participation citoyenne va prendre corps dès février 2022, pour répondre aux enjeux du risque inondation, du maintien de l'agriculture, de la nature en ville et de l'amélioration du cadre de vie ;
- **la renaturation de la Cagne**, première opération du schéma et première tranche de l'écoquartier Canebiers-Villette. Cette opération exemplaire au plan régional et européen permettra la requalification à terme de 35 000 m² d'espaces verts en cœur de ville, la désimperméabilisation des berges et la plantation de plusieurs centaines d'arbres. Puis, ensuite, le parc des Canebiers sera requalifié en une grande prairie ombragée avec un univers ludique pour les enfants grâce à des jeux en bois, un microsite pour adolescents, des jardins méditerranéens en terrasse, véritables refuges de biodiversité, une aire canine et une promenade belvédère en rive Ouest de la rue Cyrille Besset ;
- la création du 9^{ème} **parc urbain en cœur de ville**, au bord de la méditerranée.
Là encore, cette politique de long terme, débutée en 1997, a fait de Cagnes une commune pionnière au plan environnemental.
Le site de l'ancienne station d'épuration, suite à la réalisation de la nouvelle, la plus moderne de France à énergie positive, sera reconverti en un vaste espace naturel revégétalisé de plus de 10 000 m² ;
- Au Val Fleuri, la création d'un espace de verdure de 1600 m², véritable poumon vert pour le quartier ;
- La poursuite du plan pluriannuel de plantation d'arbres dans les cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur et apporter une ombre naturelle sur les bâtiments afin d'offrir plus de confort thermique aux écoliers.
Un important projet d'aménagement et de végétalisation de la cour maternelle Renoir va être mis en place suite à la concertation qui s'est terminée avec la communauté éducative.
Cette action spécifique menée depuis 5 ans, a permis la plantation de 52 arbres supplémentaires ;
- La poursuite du plan pluriannuel de plantation d'arbres sur la voirie.
A titre d'information, 53 arbres supplémentaires ont été plantés en 2020-2021.
- Au titre de la protection de la biodiversité et des économies d'énergie : diminution ou extinction de l'éclairage public dans la mesure du possible.



b. La mobilité

Les transports et la mobilité en général sont, au plan national comme au plan de la Métropole, le secteur qui produit le plus de gaz à effet de serre.

En conséquence, tous les efforts doivent tendre vers des modes de déplacement décarbonés.

Le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare-centre apportera une solution efficace, grâce au développement des transports collectifs, notamment ferroviaires, et des modes actifs. C'est une alternative à la voiture individuelle, avec un parking dédié de 280 places pour les automobilistes en cours de construction, pour requalifier le quartier de la Gare, limiter la pollution et le bruit et apaiser ainsi le centre-ville.

En 2022, la commune poursuivra la décarbonation de sa flotte avec l'achat de trois nouveaux véhicules électriques pour peu à peu renouveler celle-ci.

Sans oublier les actions conduites avec la Métropole pour la mobilité durable sur la voirie, en particulier la création de la piste cyclable qui reliera l'écoquartier Canebiers-Villette et son parc, de la Cagne renaturée au collègue Jules Verne et au futur quartier de la gare réaménagé et la poursuite des études pour le tram, afin de proposer un mode de transport doux et moins polluant tout en requalifiant l'espace public.

c. L'adaptation du bâti communal au changement climatique

- **Le nouveau conservatoire de musique**

Au Val Fleuri, comme promis, 2022 verra l'ouverture du **nouveau conservatoire de musique**, comprenant une vingtaine de salles réparties sur plus de 600 m² pour un cadre d'excellente qualité de la pratique musicale. Ce bâtiment structurant valorisera et dynamisera le quartier en le dotant d'un équipement fonctionnel de haute qualité environnementale.

- **L'amélioration de la performance énergétique du château-musée Grimaldi**

En 2022, un diagnostic global sera réalisé à la demande de la DRAC en vue de poursuivre la mise en valeur du château-musée Grimaldi, avec l'amélioration de l'éclairage et des conditions de conservation des œuvres, dans une démarche de transition écologique pour le bien-être des visiteurs et l'accueil d'expositions de prestige.



- **La sauvegarde de l'école du Vieux-Bourg par une restauration exemplaire dans une dynamique de développement durable**

Il est à souligner que dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Blacas, la ville ayant répondu à l'appel à projets Green Deal, a obtenu une subvention de 300 000 € du fait de la conception remarquable du projet pour la transition écologique et le changement climatique, ce qui atteste une fois encore de l'exemplarité de la ville de Cagnes-sur-Mer dans ces domaines qui lui sont chers.

La restauration et l'aménagement de la Maison Blacas ont été étendus à l'école actuelle du Vieux Bourg pour former un seul équipement scolaire entièrement réhabilité. Cette opération majeure qui permet de sauver cette école emblématique est reconnue comme **un projet exemplaire au plan départemental**.

Cette réhabilitation globale s'inscrit dans une dynamique de développement durable, avec non seulement la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi la végétalisation des espaces extérieurs, grâce au réaménagement du jardin existant avec des arbres fruitiers et un espace potager entretenu par la communauté éducative, afin de créer une véritable « cour-jardin ».

Le projet permettra en outre d'améliorer les services rendus aux élèves avec l'agrandissement du réfectoire, la mise en accessibilité (PMR) de l'ensemble du bâtiment, la création d'une grande bibliothèque et d'une salle polyvalente, le tout en préservant la mémoire des lieux et la vie de cette école et du village.

- **La rénovation énergétique des bâtiments communaux**

2022 sera aussi à l'image des années précédentes, marquée par les efforts entrepris par la ville pour **la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux**, engagée depuis plus de vingt ans avec les grandes orientations suivantes :

- Isolation thermique
- Mise en place de menuiseries extérieures en double vitrage
- Suppression des chaudières fioul et convecteurs électriques
- Mise en place de ventilation double flux avec récupération d'énergie

- **La maîtrise de l'énergie**

En effet et en raison de la récente augmentation du prix des fluides et dans un souci de lutte contre le changement climatique, la commune entend poursuivre ses efforts dans la maîtrise de l'énergie :

- Mise en place d'éclairage à économie d'énergie
- Mise en place de stores type écran thermique sur les baies vitrées



- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques afin de réduire les consommations d'électricité
- Mise en place de panneaux solaires thermiques afin de réduire les consommations de gaz

Un vaste programme de travaux a donc été établi et des subventions ont été obtenues pour l'amélioration énergétique de 11 bâtiments communaux, par la mise en place d'isolation thermique extérieure et l'installation d'éclairage à LED.

A terme, certains bâtiments verront leur consommation énergétique baisser fortement, comme le cinéma (-65 % de consommation de gaz et -35 % de consommation électrique) ou encore les deux mairies annexes qui verront respectivement baisser leurs consommations électriques de 72 % pour le Val Fleuri et 68 % pour le Cros.

2) Le soutien à l'activité économique et à l'emploi

Cet objectif se traduit par deux actions majeures :

- **Activité économique et emploi**

La ville soutient activement le commerce de proximité, comme en témoignent les nombreuses mesures en faveur des commerçants, (promotion renforcée de leur activité, manifestations commerciales et marchés fréquents, ateliers numériques...), ainsi que les restaurateurs et cafetiers cagnois, avec notamment la délibération pour l'exonération de droits sur l'extension des terrasses.

La commune a également instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel elle peut exercer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ainsi que les baux commerciaux. L'objectif du droit de préemption est de permettre à la ville de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers, veiller à la diversité des commerces de proximité indispensable pour satisfaire les besoins de la population, comme l'illustre la reprise en cours du bail commercial de l'ancien « Coin créole » par l'enseigne « La Rôtisserie ».

- **Valorisation du patrimoine communal pour renforcer l'activité touristique de la commune**

La commune de Cagnes est d'abord une commune touristique. Sa vie économique en dépend.

En conséquence, la commune investit massivement dans cette action via notamment les opérations de revalorisation de son village médiéval avec, en 2022, la restauration de la Chapelle Notre-Dame de Protection au Haut-de-Cagnes (décors de l'abside) classée



monument historique, les travaux du château musée ou la requalification de la montée de la bourgade (avec la Métropole).

L'ensemble de ces deux actions majeures permet de soutenir nos entreprises locales et l'emploi à Cagnes.

Outre toutes ces mesures prises pour accompagner les acteurs économiques, la ville soutient très activement les entreprises locales et l'emploi grâce à un budget communal d'investissement maximal.

- Et pour mémoire, la diminution de la taxe d'habitation pour une nouvelle catégorie de Cagnois et la diminution des impôts de production pour les entreprises complètent cet effort local.

3) L'amélioration de la qualité de vie

C'est l'objectif principal de la politique constante menée par l'équipe municipale.

a. La sécurité

Cagnes-sur-Mer maintient la sécurité pour tous au quotidien :

- Poursuite de la vidéo protection et des caméras LAPI
- Protection de la population contre le risque inondation en collaboration étroite avec le SMIAGE
- Prise en compte des nouvelles normes de sécurité des équipements sportifs
- Confortement du talus du vieux cimetière et reprise du réseau d'eaux pluviales sur la partie haute du cimetière
- Augmentation du nombre de défibrillateurs dans les établissements publics pour une intervention rapide des premiers secours

b. Le logement

Cagnes s'est publiquement opposée à la loi SRU qui est une loi inadaptée et éloignée des réalités du terrain, compte tenu des contraintes qui pèsent sur les villes du littoral méditerranéen entre mer et montagne et qui sont sujettes aux nombreux risques : feux de forêt, inondations... qui limitent les possibilités de constructions.

Mais la ville est une ville responsable. Elle ne tient pas à faire payer à ses concitoyens les conséquences néfastes de cette loi qui impose aux communes de très lourdes amendes financières payées par les contribuables locaux. Tant que cette loi ne sera pas modifiée ou abrogée, les communes seront malheureusement contraintes de l'appliquer quelles que soient les déclarations des uns et des autres.



La commune de Cagnes-sur-Mer tient dans la mesure du possible à protéger les contribuables cagnois et leur éviter, contrairement à d'autres communes, la double peine : amendes plus constructions !

Elle poursuit donc sa politique responsable engagée depuis de nombreuses années :

- d'une part pour éviter les lourdes amendes (en millions d'euros) que payent les habitants des villes carencées,
- d'autre part pour garantir aux Cagnois la possibilité de se loger y compris pour les catégories modestes de sa population et ce dans des logements de qualité, grâce notamment aux subventions foncières qu'elle accorde (1 200 000 €).

La commune inclut donc 30 % de logements sociaux pour chaque nouveau programme immobilier, dans un objectif de ville apaisée et solidaire.

Et c'est ainsi qu'à Cagnes il n'y a ni ghettos, ni zones de non droit, la finalité constante étant une recherche de la meilleure qualité de vie pour tous.

c. L'accessibilité

L'accompagnement des personnes en situation de handicap va se poursuivre afin de permettre leur inclusion dans la ville avec :

- le déplacement de la handiplage au plus près du Centre de Loisirs Jeunesse afin que les jeunes puissent bénéficier des activités proposées ;
- le soutien à la scolarité des enfants en situation de handicap ou leur accueil dans les structures petite enfance avec du personnel formé et des locaux adaptés ;
- la poursuite de l'accessibilité de nos bâtiments et des voiries communales pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

d. Le sport

Pour **favoriser la pratique du sport**, créateur de lien social, après la création d'un futsal en 2021, la ville va mettre en place des terrains de tennis padel et continuer sa politique de mise en valeur de ses équipements sportifs.

La ville présente ainsi un budget d'investissement ciblé pour le bien-être des Cagnois estimé aux alentours de 12 M €, auxquels viennent s'ajouter les nombreux travaux d'investissement réalisés par la Métropole sur notre territoire.



III) L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement permet à la collectivité de financer une partie de son investissement avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement.

Ainsi, l'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Elle permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (budget investissement) et, pour le surplus qui constitue l'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital de la dette) de financer les dépenses d'équipement.

Grâce à une gestion extrêmement pointue, la ville a dégagé, malgré la crise sanitaire, une épargne brute d'environ 6,6 millions d'euros en 2021 qui permet de financer les travaux dont l'objet premier, année après année, est d'améliorer la qualité de vie des Cagnois.

Epargne brute

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	7 309 800	6 448 854	6 298 618	9 305 918	7 145 264	6 600 000

Epargne nette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	5 735 117	4 401 576	4 204 869	7 797 824	5 616 947	5 442 489

IV) LES BUDGETS ANNEXES

La commune a deux budgets annexes :

- Le budget annexe des caveaux

Il s'agit d'une activité assimilée à un service public industriel et commercial assujetti à TVA. En 2021, un programme de construction de nouveaux caveaux a été lancé et va être poursuivi en 2022.

Ce budget permet la vente des caveaux ainsi que le remboursement au budget principal de l'avance consentie.

- Le budget annexe Cité Marchande

Il s'agit d'une activité assimilée à un service public industriel et commercial assujetti à TVA. Ce budget constate chaque année les charges de fonctionnement et d'investissement de la Cité Marchande et les recettes tirées des redevances d'occupation des locaux.



CONCLUSION

Cagnes-sur-Mer, ville exemplaire, poursuit sa démarche volontariste pour lutter contre le changement climatique.

Les dépenses de fonctionnement seront, comme chaque année, encore plus affinées et maîtrisées pour éviter toute hausse des taux communaux, aider les ménages les plus modestes et soutenir l'activité économique locale.

Parallèlement, tout sera mis en œuvre pour un investissement maximal dans la recherche permanente de l'amélioration du cadre de vie des Cagnois et de leur bien-être qui est l'objectif principal de la municipalité.

